

Jardin du souvenir. La fin des travaux au cimetière

La commune a engagé en début d'année 2019 des travaux dans le Jardin du souvenir du cimetière de Cornouaille afin de le mettre en conformité avec la loi du 19 décembre 2008 relative à la dispersion des cendres. Les travaux réalisés viennent de s'achever, avant la Toussaint, pour un coût de 115 000 €.

Vendredi, le maire, Ronan Loas, accompagné des adjoints Serge Lécuyer et Katherine Gianni, d'entrepreneurs, de personnels des services techniques de la Ville et de Chantal Crénel, présidente de l'association des crémâtistes du Morbihan et Bretagne-Sud, ont présenté le nouvel aménagement du Jardin du souvenir réalisé par l'entreprise Pigeon (VRD) et Atlantic paysage.

Créer un espace de recueillement

Ces travaux ont permis de remédier à l'anarchie qui régnait depuis l'ouverture du cimetière en 1998. La suppression d'une quarantaine de petits monuments avec ex-voto et fleurs, réalisés par des familles en deuil, s'est faite dans une démarche d'apaisement. Elles ont été accompagnées par l'association des crémâtistes du Morbihan et Partages pour accepter cette perte de repères dans un espace dédié au collectif. Désormais, des rivières de galets accueilleront les cendres des



Les employés du service technique et les entrepreneurs, réunis avec le maire et les adjoints, ainsi que la présidente de l'association des crémâtistes du Morbihan et Bretagne-Sud, pour présenter les aménagements du Jardin du souvenir.

crémations. Les familles pourront accrocher des plaques funéraires d'identification des défunts sur le muret, en limite du Jardin du souvenir. Des bancs ont aussi été installés pour créer un espace de recueillement et le chemin a été redessiné, après l'abattage de six peupliers dont les racines détérioraient les allées recouvertes de béton, pour inviter à la promenade. À l'entrée du cimetière, 20 cavurnes ont été construites dans le sol et seront disponibles à la vente dès janvier 2020. D'autres suivront.

Au cimetière du centre-ville

Dans le cimetière du centre-ville, l'entretien se poursuit pour la deuxième année, sur le principe de « zéro phyto », entraînant l'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires. L'amélioration de l'accessibilité PMR, grâce à la mise en place de revêtement en béton dans les allées, est également au programme.

Pour les deux cimetières, un nouveau règlement est mis à jour et sera présenté au conseil municipal de décembre prochain.

LT 98102019